

Service urbanisme

Dossier suivi par :

Isabelle FOUBERT

Tél. : 02.51.59.97.17

Courriel : [urbanisme@mairie-saintjeandemonts.fr](mailto:urbanisme@mairie-saintjeandemonts.fr)

## CERTIFICAT

Je soussigné, André RICOLLEAU, agissant en qualité de Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Monts, certifie que les formalités d'affichage et de parution dans la presse préalables à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme ont été réalisées comme suit :

- ⇒ **affichage de l'arrêté n°2018 427A du 11 juillet 2018 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme**  
à compter du 13 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville ainsi qu'au service urbanisme ;
- ⇒ **affichage d'un avis au public**  
à compter du 30 juillet 2018 à l'accueil du service urbanisme, sur les panneaux d'affichage de l'Hôtel de Ville et des salles communales d'Orouet et du Vieux Cerne ainsi que sur des panneaux extérieurs situés dans les secteurs de l'ancienne école de la Plage, de la route de Notre-Dame de Monts et de l'avenue des Epines ;
- ⇒ **publication dans la presse**
  - 1<sup>er</sup> avis :**
    - Le Courrier Vendéen le jeudi 19 juillet 2018 ;
    - Ouest France le samedi 21 juillet 2018.
  - 2<sup>ème</sup> avis :**
    - Le Courrier Vendéen le jeudi 16 août 2018 ;
    - Ouest France le samedi 18 août 2018.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

À Saint-Jean-de-Monts, le 1<sup>er</sup> août 2018

Le Maire

  


André RICOLLEAU